

CONCOURS et EXAMENS PROFESSIONNELS

MODE D'EMPLOI DE L'INSCRIPTION EN LIGNE



À LIRE AVANT DE DÉBUTER VOTRE INSCRIPTION

L'inscription aux concours et examens professionnels organisés par le CDG 35 suit 4 étapes :

- sélection du concours ou de l'examen professionnel et du CDG organisateur (plateforme concours-territorial.fr)
- **préinscription** en ligne *(site internet du CDG)*
- dépôt des pièces justificatives (espace candidat site du CDG)
- **validation** en ligne de l'inscription *(espace candidat site du CDG)*

Si vous commencez par la seconde étape, vous serez automatiquement redirigé.e vers la plateforme concours-territorial (première étape)

Pour mener à bien ces étapes (notamment la préinscription et le dépôt), vous devez :

- ✓ disposer du logiciel gratuit Adobe Acrobat Reader ou équivalent, pour éditer les documents.
 Celui-ci doit être installé sur votre ordinateur ;
- ✓ disposer d'une imprimante connectée à votre ordinateur ;
- ✓ télécharger et lire la brochure, le règlement des concours et imprimer les documents signalés par le service concours.

ETAPE 1 : SE RENDRE SUR LA PLATEFORME « concours-territorial »

RENDEZ-VOUS SUR LA PAGE :

www.concours-territorial.fr



NB : il est possible de rechercher un concours ou un examen professionnel à partir de l'onglet « je recherche un concours / un examen » ou accéder directement à une fiche (cf ci-dessus)

REDIRECTION DEPUIS LA PAGE DE PREINSCRIPTION D'UN CENTRE DE GESTION VERS LE PORTAIL



🗏 Listes d'aptitude

Informations

Le service Concours déménage !! Il sera fermé les 16, 17 et 20 décembre 2021.

Calendrier Grand-Ouest 2021-2022

Mode d'emploi : se préinscrire, valider son inscription, consulter son espace candidat

Règlement des concours et des examens

Publication du décret n°2021-376 du 31 mars 2021 limitant les inscriptions aux concours

Une plateforme nationale d'inscription à tous les concours et examens de la FPT

Enquête statistiques : message de la DGAFP à l'attention des candidats de concours

Contact : 02.99.23.31.00 ou concours@cdg35.fr

O Derniers résultats

Les résultats suivants ont été publiés :

14/12/21 : Concours Rédacteur principal de 2ème Classe > Admissibilité

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'ILLE-ET-VILAINE

INSCRIPTIONS OUVERTES Cadre Supérieur de Santé

Examen professionnel A Médico-social Session 2022

Pré-inscriptions ouvertes du 14/12/2021 au 19/01/2022 Pré-inscriptions à clôturer jusqu'au 27/01/2022 23h59 (heure métropolitaine)

Pour rappel, les conditions d'inscription sont disponibles dans la brochure ainsi que sur l'avis d'examen.

Brochure
Arrétés
Avis d'examen
Note de cadrage
Se pré-inscrire

Si vous vous rendez sur la page de préinscription d'un centre de gestion pour vous préinscrire à un concours ou à un examen professionnel, cliquer sur le bouton « se préinscrire » vous redirigera vers le portail « concours-territorial » de façon automatique.

INSCRIPTIONS À VENIR 5

Attaché de conservation du patrimoine

Attaché principal de conservation du

Assistant de cons. pat. et biblio. pri. 1e C



Suivez alors la procédure telle qu'indiquée sur les pages suivantes.



Rappel : Cette plateforme est l'outil nécessaire à la mise en œuvre des limitations d'inscriptions définies à l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 2021-376 du 31 mars 2021, <u>selon lesquelles, lorsque plusieurs Centres</u> <u>de Gestion organisent simultanément un concours permettant l'accès à un emploi d'un même grade, les candidats ne</u> <u>peuvent pas figurer sur plusieurs listes des admis à participer, quelles que soient les modalités d'accès au concours.</u>

La multi-inscription dans plusieurs Centres de Gestion organisateurs d'un même concours n'est désormais plus possible !

Si le concours comporte des spécialités, disciplines, options, <u>le.a candidat.e est</u> invité.e à la/les sélectionner avant de pouvoir accéder à la création de son compte et à la pré-inscription.





① Vous ne pouvez vous inscrire qu'auprès d'un seul centre organisateur et que sur une seule voie d'accès pour ce concours : - pourquoi ? - quel centre choisir ? - est-ce que je pourrai modifier mon choix ?

Dans le cadre de l'inscription à un concours, vous devez choisir une voie d'accès :

EXTERNE, INTERNE ou TROISIEME CONCOURS





POUR CRÉER VOTRE COMPTE SPÉCIFIQUE « CONCOURS-TERRITORIAL »

Civilité (*)	Nom de naissance	
Nom d'usage (*)	Prénom (*)	Saisissez les informations requises
	Adresse e-mail (*)	Cochez pour accepter le transfert
Exemple:01/01/1990	Exemple : prenom.nom@nomdedomaine.fr	organisateur
□ J'ai pris connaissance de la politique de traite sur Concours-Territorial ; dans ce cadre, vos do concours des centres organisateurs des concou vous inscrivez (*).	ement des données personnelles recueillies nnées seront transmises aux gestionnaires urs ou examens professionnels auxquels vous	Cliquez sur Poursuivre MON INSCRIPTION
Pourquoi ces informations person	nelles sont-elles demandées ici ?	
POURSUIVRE MON INSCRIPTIO	N ANNULER	

 \boxtimes

Vous recevrez à l'adresse e-mail indiquée un **lien d'activation** qui vous permettra de définir votre mot de passe de connexion. **RETENEZ BIEN VOTRE MOT DE PASSE, INDISPENSABLE POUR ACCÉDER À VOTRE ESPACE SECURISÉ.**

A savoir : Un utilisateur ne peut pas créer plusieurs comptes avec la même adresse email. Le compte ainsi créé est unique, permanent et propre à chaque candidat.



IMPORTANT : une vérification est effectuée sur la plateforme « concours-territorial » afin de détecter si vous avez déjà procédé à une inscription pour cette session de concours !

Si tel est le cas, l'alerte bloquante ci-dessous s'affiche, vous ne pourrez accéder au formulaire d'inscription du Centre de Gestion choisi qu'après avoir annulé votre précédente inscription ou préinscription.





Une fois la précédente inscription annulée, vous pouvez reprendre l'étape d'inscription. Attention : l'annulation doit être effectuée sur concours-territorial pour permettre une nouvelle inscription. Une annulation depuis votre espace candidat ne sera pas suffisante.

Pour l'inscription à un examen professionnel, la plateforme n'est pas bloquante.

Toutefois, si vous êtes inscrit.e à un même examen professionnel dans plusieurs Centres de Gestion organisateurs, le message d'alerte suivant s'affichera.





Nous attirons votre attention sur le fait que les **absences** non déclarées des candidat.es aux épreuves entraînent des <u>dépenses conséquentes et inutiles d'argent public</u>. C'est pourquoi nous vous demandons de limiter les inscriptions pour une même session d'examen.

Si vous ne souhaitez plus participer aux épreuves ou si vous souhaitez vous désinscrire d'un concours ou d'un examen, nous vous invitons à annuler votre inscription ou à en informer par mail le service concours dans les meilleurs délais (concours@cdg35.fr).

ETAPE 2 : PROCEDER A L'INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET DU CDG35

Une fois redirigé.e vers la page de préinscription du CDG35, vous pourrez commencer votre préinscription au concours ou à l'examen professionnel choisi, puis valider votre inscription, consulter l'avancée de votre dossier, avoir accès à vos convocations et aux différents documents transmis par le service concours et enfin consulter vos résultats.

La plateforme d'inscription du site internet du CDG 35 permet de centraliser l'ensemble des informations nécessaires à une inscription à un concours ou un examen professionnel.

Pour toutes les démarches liées à votre inscription à la session de concours ou d'examen sélectionné, il ne sera plus nécessaire de vous rendre sur le portail concours-territorial, tout se fera depuis l'espace candidat créé au moment de votre préinscription.

I. INSCRIPTION AU CONCOURS OU A L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Cette inscription va se dérouler en **3 étapes** : préinscription, dépôt des pièces justificatives et validation de votre inscription (à réaliser dans les délais réglementaires).

1. SE PREINSCRIRE AU CONCOURS OU A L'EXAMEN

Une pré-inscription se déroule uniquement sur une <u>période de temps limitée</u>, indiquée dans l'arrêté d'ouverture et sur le calendrier prévisionnel des concours et examens du Grand Ouest.

Suite à la redirection opérée depuis le portail « concours-territorial » vers le site internet du CDG35, vous êtes en premier lieu invité.e à :

- consulter la **brochure** du concours ou de l'examen
- consulter l'arrêté d'ouverture
- **attester** avoir pris connaissance de ces documents

URS / EXAMENS CRIPTIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS	
CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL - SESSION 2022 Concours A Médico-social	
Télécharger la brochure Télécharger l'arrêté d'ouverture	
• Avez-vous pris connaissance des modalités d'inscription et lu la brochure jointe ?	
J'atteste, avoir pris connaissance des modalités d'inscription et avoir lu la brochure jointe (sinon, télécharger la brochure)	
< Retour Continuer la préinscription >>>	

Remplissez l'ensemble des informations demandées dans le formulaire,

INFORMATIONS DE PRÉ-INSCRIPTION				
Type de concours * :	EXTERNE			
Spécialité * :	Puéricultrice cadre de santé v			
ETAT CIVIL DU CANDIDAT				
Genre*:	Mad	Ex : Madame		
Nom usuel * :	TEST	Ex : DUPONT		
Nom de naissance :	TEST	Ex : LEFORT		
Prénom * :	PERRINE	Ex : Marie		
Autres prénoms :		Ex : Jeanne Brigitte		
Nom de jeune fille - prénom de la mère :		Ex : DUPONT Marie		
Nom - prénom du père :		Ex : DUPONT Maurice		
Nationalité * :	v	Ex : Française		
Adresse * :		Ex : 14 av. du Général de Gaulles		
Arrondissement :		Ex:5ème		
- · · · · ·				

- cliquez sur « Visualisation des éléments saisis » (relisez les informations que vous avez indiquées)
- cliquez sur « Valider, télécharger et imprimer le formulaire d'inscription ».



Votre formulaire d'inscription va se générer. Vous devez le lire attentivement, l'enregistrer et le conserver.

Votre préinscription est terminée, votre « espace candidat » est automatiquement créé.

Important : l'espace candidat et le compte concours-territorial sont distincts l'un de l'autre :

- le compte concours-territorial est unique, permanent et propre à chaque candidat. Il vous permet de gérer vos inscriptions aux concours et examens professionnels,
- ✓ l'espace candidat se crée automatiquement après chaque préinscription. Il existe autant d'espaces candidats que de préinscriptions faites. Ainsi, chaque espace contient toutes les informations en lien avec l'inscription réalisée (état du dossier, convocations, courriers divers, statistiques, etc.) ainsi que les informations relatives à la session.

Un **identifiant** vous est fourni et envoyé à l'adresse e-mail que vous avez indiquée dans votre formulaire. **Conservez** précieusement cet **identifiant** et le **mot de passe** que vous avez créé car ils vous serviront pour accéder à votre « espace candidat », à chaque étape du concours ou de l'examen professionnel.

La préinscription sur internet <u>ne constitue pas une inscription définitive</u>. En l'absence de validation de l'inscription en ligne dans les délais impartis, la préinscription sera annulée.

2. TRANSMETTRE LES PIÈCES NÉCESSAIRES A L'INSCRIPTION

Toutes les pièces que vous devez nous transmettre, doivent préalablement être enregistrées sur votre ordinateur

La liste des pièces à transmettre est indiquée dans le formulaire d'inscription généré à l'issue de votre préinscription.

Afin de transmettre les pièces requises, rendez-vous sur votre « espace candidat » :

- Connectez-vous à la plateforme de préinscription du CDG 35 (Menu : "Accéder à votre espace" / "Candidat concours" en haut à droite de la page du site et "Connexion espace candidat"),

e candidat	espace	Connexion	20
------------	--------	-----------	----

 Pour accéder à votre espace candidat, renseignez votre identifiant ainsi que votre mot de passe choisi lors de votre pré-inscription (cf. le mail reçu à l'issue de votre préinscription).

 Identification 		
lder	ntifiant	
1	Identifiant	
Mot	de passe	
	Mot de passe	0
+ Mot de passe ou	ublié	

- Transmettre la (ou les) pièce(s) requise(s) demandée(s) :
 - ✓ <u>Si vous êtes déjà en possession de cette (ou ces) pièce(s)</u>, vous pouvez dès à présent la (ou les) transmettre :

Cliquez sur le dossier 🗁 à droite de la pièce que vous souhaitez déposer.

Piéce(s) déposée(s) ou restant à déposer	
🗋 🖪 Diplôme(s) requis	► (1/3)
👌 🔓 OU Pièce(s) relative(s) à une dérogation de diplô	òme⊝ (0/1)
OU Pièce(s) relative(s) à une équivalence de Diplôme	🔁 (0/1)
🔉 🖹 Toute(s) autre(s) pièce(s) complémentaire(s)	🗁 (0/1)

Une fenêtre s'affichera pour l'envoi de la pièce, vous devez choisir le fichier enregistré sur votre ordinateur, puis Ajouter le fichier.

Gestion des documents 'Diplôme(s) requis' pour la pré-inscription ×		
Format(s) autorisé(s) : PDF ou CIF ou JPEG ou PNG (10 Mo maximum) Nouveau fichier : Parcourt Aucun fichier sélectionné.	par document) Ajouter le fichier	
Fermer		

✓ Si vous n'êtes pas en possession des pièces justificatives à fournir, passez sans attendre à l'étape suivante : valider définitivement l'inscription.

Les pièces pourront être déposées sur votre espace candidat <u>dès le matin du jour ouvré</u> suivant le jour où vous avez validé votre inscription.

La période de dépôt se poursuivra quelques jours après la date limite de validation de l'inscription, ou à l'occasion d'une seule et unique relance de pièce(s) faite par le service concours et examens lors de la période d'instruction des candidatures.

- Exemple 1 : Je valide mon inscription le mardi 27 octobre à 16h30, je peux déposer mes pièces à partir du mercredi 28 octobre, 8h30
 - Exemple 2 : Je valide mon inscription le vendredi 6 novembre à 9h00, je peux déposer mes pièces à partir du lundi 9 novembre, 8h30

3. VALIDER DEFINITIVEMENT L'INSCRIPTION

Cliquez sur la case « J'ai lu, j'approuve et je signe mon formulaire d'inscription » puis Cliquez sur le rectangle vert « Valider mon inscription »



VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT COCHER CETTE CASE ET CLIQUER SUR CE BOUTON VERT <u>AVANT LA DATE LIMITE FIXÉE DANS L'ARRETE D'OUVERTURE ET RAPPELÉE</u> <u>DANS LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION</u>

A DEFAUT, VOTRE PRE-INSCRIPTION SERA ANNULEE

En cas de problème technique, merci de contacter le service concours au 02.99.23.31.00

CONSULTATION DE L'ESPACE CANDIDAT

1. COMMENT CONSULTER L'AVANCEE DE MON DOSSIER ?

La consultation de votre dossier va nécessiter de vous connecter sur votre espace candidat.

Cet espace vous permet de visualiser l'ensemble des informations que vous avez indiquées lors de votre préinscription (type de concours, choix de la spécialité, votre identité, votre adresse, les options de confidentialité choisies...). Si vous constatez des erreurs dans la saisie ou si vos coordonnées changent, vous pourrez, à tout moment, y effectuer les modifications nécessaires.

Aucune modification de la voie de concours, du choix de la spécialité/option ou des épreuves... ne pourra se faire à partir de cet espace candidat. Pour ce faire, vous devrez procéder à une nouvelle préinscription ou transmettre votre demande écrite dans les délais impartis, par voie postale (cachet de la poste faisant foi) ou par mail (23 h 59 dernier délai, heure métropolitaine).

Un message en haut de la page de votre espace candidat va vous permettre de connaître l'état d'avancement de votre dossier :

- ✓ <u>En cours de transfert</u> : mention qui apparaît une fois que vous avez validé votre inscription.
- Dossier en cours d'instruction : un mail d'accusé réception vous a été adressé. La validation de votre inscription a été prise en compte.
- ✓ <u>Dossier complet</u> : votre dossier a été instruit par le service instructeur, les pièces fournies sont recevables et vous remplissez donc les conditions requises.
- ✓ <u>Dossier incomplet</u> : merci de transmettre les pièces demandées : votre dossier a été instruit par le service instructeur mais il manque une ou plusieurs pièces permettant de vérifier la recevabilité de votre candidature. Vous avez reçu un mail du service concours vous invitant à compléter votre dossier via votre espace candidat.
- ✓ <u>Dossier rejeté</u> : au vu des éléments fournis, vous ne remplissez pas les conditions requises pour participer à ce concours ou à cet examen professionnel. Vous avez reçu un mail vous informant qu'un courrier de non admission à concourir mentionnant les raisons de ce rejet a été déposé sur votre espace candidat.
- ✓ <u>Vous êtes admis(e) à concourir / admis(e) à concourir sous réserve</u> : vous recevrez un mail vous informant du dépôt de la convocation dans votre espace candidat.

2. COMMENT AVOIR ACCES A L'ENSEMBLE DES COURRIERS ET DOCUMENTS TRANSMIS PAR LE CDG 35 ?

Là encore, tout se passe sur votre espace candidat. Vous pourrez y télécharger les convocations aux différentes épreuves, les attestations de présence, les courriers de non admission à concourir, les courriers de résultats (admissible, non admissible, admis, non admiss)...

A chaque dépôt par le service instructeur d'une pièce vous concernant, vous recevrez un mail vous le notifiant.

Les convocations aux différentes épreuves et plans d'accès ne seront pas expédiés par courrier mais exclusivement disponibles sur l'accès sécurisé des candidats, une quinzaine de jours avant le début des épreuves. Le candidat devra imprimer ces documents avant chaque épreuve.

Pour votre information, le service concours actualise très régulièrement l'espace de préinscription, en y déposant des documents transversaux (notes de cadrage des épreuves, plans d'accès aux lieux d'épreuves, plannings...). Nous vous invitons à le consulter régulièrement.